

**Johannes Philippus NAULT**

Dei Gratia & Sanctæ Sedis Apostolicæ Auctoritate  
Episcopus Niciensis in Gallia

**ORDONNANCE ÉPISCOPALE PORTANT  
PROMULGATION DES MANUELS DE CATÉCHÈSE  
POUR LES CATECHUMÈNES EN USAGE DANS LE DIOCÈSE DE NICE**

NOUS,  
Jean-Philippe NAULT, Évêque de Nice,

- considérant les devoirs de Notre charge ;
- Vus les Canons 773 à 780 du C.I.C. ;
- Vus les Canons 865, 866 du C.I.C.
- Considérant la conformité doctrinale, canonique et pastorale des documents ci-dessous cités avec les normes canoniques en la matière ;

**PROMULGUONS L'UTILISATION DES DOCUMENTS CI-DESSOUS DÉSIGNÉS  
POUR LA CATÉCHÈSE DES CATECHUMÈNES  
DANS LE DIOCÈSE DE NICE :**

- "Où demeures-tu", Ed. CRER
- "Rencontre avec Jésus le Christ", Col. Matin d'Évangile - CEF
- "En chemin avec l'Évangile de Marc", Ed. Mame-Tardy
- "Connectés au Christ", SNCC - CEF

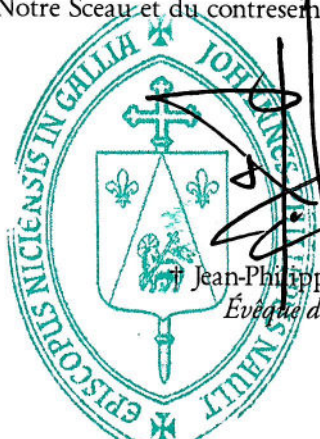
Sachant que :

- **Art. 1 :** il revient à Messieurs les Curés, en premier lieu, et en lien avec le service du Catéchuménat, de choisir parmi la liste ci-dessus établie (cf. Can. 519 et 528§1) pour les catéchumènes qui les concernent ;
- **Art. 2 :** l'utilisation éventuelle d'un parcours ne figurant pas dans cette liste DOIT faire l'objet d'une demande explicite auprès de Monseigneur l'Évêque ;
- **Art. 3 :** cette liste promulguée annule et remplace tous les autres documents catéchétiques promulgués en leur temps par Nos Prédécesseurs à partir de la rentrée scolaire prochaine, le 1<sup>er</sup> septembre AD2024 ;
- **Art. 4 :** Monsieur le Vicaire Général, Monsieur le Chancelier, Mesdames et Messieurs les responsables de Pôles, le Service du Catéchuménat et Messieurs les Curés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application des présentes.

Donnée en Notre Évêché, le 13 juin de l'An du Seigneur 2024,  
en la fête de St Antoine de Padoue,  
revêtue de Notre Sceau et du contresceau de Notre Chancelier

De Mandato Episcopi Niciensis,

Chanoine Stéphane DRILLON,  
Chancelier.



Jean-Philippe NAULT,  
Évêque de Nice.